



## Comment s'inscrire ?

Les inscriptions auront lieu du 15 avril au 17 mai 2019 auprès du secrétariat du SIRÉ.

1. **Pour le calcul de la participation financière qui vous sera facturée, nous vous demanderons de nous fournir :**

- une copie de votre avis d'imposition 2018 portant sur les revenus 2017 (*copie possible au SIRÉ*).
- une attestation d'allocations CAFY (*téléchargeable sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)*).
- le livret de famille en cas d'inscription de plusieurs enfants d'une même fratrie.

Un dossier d'inscription (fiche sanitaire, fiche trousseau...) vous sera alors soit remis, soit envoyé par voie postale.

2. **L'inscription sera effective au retour des documents du dossier d'inscription dûment complétés et signés avant le 17 mai 2019.**

Aucun acompte n'est demandé à l'inscription, une facture vous sera adressée en juillet 2019, avec possibilité de régler en 1, 2 ou 3 fois (fin juillet, août et septembre).

\* \* \*

- L'inscription de plusieurs enfants d'une même fratrie donne lieu à l'application d'un tarif dégressif (-25% sur le(s) séjour(s) le(s) plus onéreux).
- Si vous avez une participation financière de votre Comité d'Entreprise, merci de prévenir à l'inscription.

Et n'oubliez pas que le CCAS de votre commune peut également vous aider pour le départ de votre enfant (*renseignements dans votre Mairie*)

**Secrétariat du SIRÉ : « Les Ifs » 27 rue de la Brèche à Épône**

Téléphone : 01.30.95.45.69 - Fax : 01.30.95.78.05 - Courriel : [sire78@wanadoo.fr](mailto:sire78@wanadoo.fr)

Site internet : [www.sire78.fr](http://www.sire78.fr)

Horaires d'ouverture :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30 à 12h00 - Fermé le mercredi  
Rendez-vous possible en dehors de ces horaires sur appel téléphonique